



**Étude d'impact sur l'environnement déposée
au ministre de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs**

Projet de valorisation des matières dangereuses
résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption
thermique anaérobie à Contrecœur
(3211-22-017)

Réponses aux questions du BAPE DQ-13

Préparé pour :

Triumvirate Environmental Inc.

Préparé par :

Stantec Experts-conseils Itée

167012256
28 novembre 2024

Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur (3211-22-017)

Réponses aux questions du BAPE DQ-13



PAR COURRIEL

Québec, le 26 novembre 2024

Monsieur Robert Murray
Porte-parole
~~Triumvirate Environmental inc.~~
robert.murray@stantec.com



INFORMER

Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur – Questions complémentaires – DQ13



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **28 novembre 16h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur (3211-22-017)

Réponses aux questions du BAPE DQ-13

Disposition des installations actuelles et projetées

1. Veuillez préciser les unités pour le tableau de la réponse 11a du document DQ8.1.

Réponse : Les unités présentées dans le tableau de la réponse 11a de la DQ8.1 sont des kilogramme (kg).

2. Pour quelles raisons (réglementaires, économiques ou autres) Triumvirate a choisi d'installer l'ATDU à Contrecœur plutôt qu'à l'une ou l'autre de ses installations du nord-est des États- Unis considérant que la plus grande part des MDR qui seraient traitées à Contrecœur proviendraient de ses installations des États-Unis ?

Réponse : Triumvirate a sélectionné l'emplacement de Contrecoeur pour le projet pour les raisons suivantes :

- Contrecoeur est situé à proximité de plusieurs zones industrielles au Québec, qui constituent des sources importantes d'approvisionnement en MDR. Être près de ces zones permettrait de réduire les coûts de transport et d'améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement des MDR.
 - Triumvirate dessert déjà le Québec et l'Ontario, donc une installation à Contrecoeur permettrait d'améliorer sa capacité de services dans ces régions, offrant des solutions de gestion des MDR plus rapides et plus efficaces à ses clients.
 - En traitant les MDR localement, l'installation pourrait réduire l'impact environnemental associé au transport longue distance de ces matières. Cette stratégie s'aligne sur les pratiques durables et tout en permettant à l'entreprise d'améliorer sa réputation en matière de gestion environnementale.
 - Plusieurs autres installations de Triumvirate situées dans un rayon de 600 km de Contrecoeur, comme Astoria NY, Somerville MA, Lowell MA, n'ont pas l'espace requis pour mettre en œuvre ce projet.
3. Comment traitez-vous les résidus de peinture à leur arrivée au site, quel est leur devenir (recyclage, enfouissement, incinération), et où sont-ils envoyés, dans la situation actuelle?

Réponse : Actuellement, les résidus de peinture doivent être triés manuellement des autres MDR. Les contenants de 5 L ou plus avec de la peinture liquide sont rassemblés et expédiés chez un recycleur de peinture. Les plus petits contenants ou ceux contenant de la peinture solidifiée sont envoyés à l'enfouissement ou incinérés.

4. Quel est votre objectif en termes de délai pour que l'ATDU atteigne sa pleine capacité de traitement de 30 000 t/an ?

Réponse : Triumvirate prévoit qu'après sa construction, l'unité sera soumise à une phase de mise en service de trois (3) mois. Une fois cette phase terminée, on s'attend à ce que l'installation atteigne sa pleine capacité opérationnelle environ 24 mois après la mise en service.

Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur (3211-22-017)

Réponses aux questions du BAPE DQ-13

5. Dans votre réponse à notre question 3 du document DQ8.1, vous mentionnez : « Il est difficile de prédire le futur avec précision [la quantité des MDR provenant du Québec lorsque l'ATDU atteindrait sa pleine capacité de 30 000 t/an], mais nous nous attendons à ce que la proportion de matières provenant du Québec soit semblable à ce qu'elle est pour 2023 ». Qu'entendez-vous par « la proportion » de matières provenant du Québec?
- a. Est-ce que cela signifie que le « pourcentage » des MDR provenant du Québec sera le même qu'en 2023 (soit 38,1 %; DQ4.1), ce qui représenterait 11 430 t/an de MDR en provenance du Québec lorsque l'ATDU fonctionnera à pleine capacité (soit 38,1% des 30 000 t/an), ou;
 - b. Le même « tonnage » qu'en 2023, soit 3 529 820 t/an de MDR provenant du Québec (DQ4.1)?

Réponse : Nous prévoyons que le pourcentage de la provenance des MDR sera similaire à celui de 2023. Comme mentionné précédemment, nous prévoyons promouvoir cette nouvelle option de recyclage des MDR auprès des entreprises industrielles et commerciales locales, ce qui, nous l'espérons, augmentera le pourcentage de MDR provenant de sources locales pour le projet. Finalement, Triumvirate voudrait préciser que la quantité de MDR provenant du Québec de 3 529 820 kg présenté dans la DQ4.1 est en kilogramme et non en tonne.

6. Veuillez situer ou préciser les éléments suivants sur le schéma fourni dans le document DQ8.1 (p. 9. PDF; Localisation des éléments du projet). Ce schéma sera intégré au rapport du BAPE et doit être plus précis :
- a. Les 9 réservoirs d'entreposage de solvants usés, dont six d'une capacité de 22 000 l, un d'une capacité de 41 300 l et deux d'une capacité de 45 500 l (indiquez les volumes dans les cercles).
 - b. Le réservoir 78 000 l qui serait ajouté dans la situation projetée (en rouge)
 - c. Le laboratoire
 - d. La zone de bureaux
 - e. Est-ce que les deux zones de manutention de MDR mentionnées à la p. 28 du document PR3.1 correspondent aux vignettes « Transformation manuelle » et « Aérosol » de la p. 9 du document DQ8.1? Si oui, veuillez préciser les vignettes (ex. « Manutention manuelle des MDR » et « Manutention des contenants d'aérosol »).
 - f. Veuillez également préciser la vignette « Nettoyage ». S'agit-il du nettoyage des chiffons souillés? Des contenants à retourner chez les clients? Ou les deux?

Réponse : Comme demandé, la figure a été modifiée pour inclure les informations supplémentaires demandées et insérée en pièce jointe (Figure 1 de l'Annexe 1). De plus, la vignette "Nettoyage" concernait le traitement des chiffons tel que présentée à la page 3.1 de PR3.1. Cependant, cette activité a cessé en raison des coûts de main-d'œuvre et pour réduire la quantité de produits chimiques utilisés. Les chiffons sont actuellement envoyés à l'incinération.

Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur (3211-22-017)

Réponses aux questions du BAPE DQ-13

7. Vous faites référence à la p. 22 du document PR3.1 à la création d'emplois pendant les phases de construction et d'exploitation.
- Combien d'emplois seraient créés pendant la phase de construction?
 - Combien d'emplois nécessite l'exploitation actuelle du site?
 - Combien d'emplois additionnels seraient créés par le projet en phase d'exploitation, par rapport à la situation actuelle?

Réponse : Actuellement, l'exploitation du site nécessite 27 travailleurs. Pendant la phase de construction, le projet créerait environ 25 emplois pour les travailleurs de la construction. Une fois le nouveau projet pleinement opérationnel, environ 50 emplois supplémentaires seraient créés pour les opérations.

8. Avez-vous considéré utiliser un oxydateur thermique fonctionnant à l'électricité? Veuillez expliquer votre réponse.

Réponse : Non, l'électricité ne peut pas remplacer l'utilisation du gaz naturel dans l'oxydateur thermique. Les oxydateurs thermiques nécessitent une source de combustible comme le gaz naturel pour fonctionner efficacement et pour atteindre l'efficacité de destruction des contaminants. La raison principale est que le processus de combustion, essentiel pour traiter les polluants, nécessite de hautes températures générées par la combustion du combustible. Bien que l'électricité soit utilisée pour alimenter des composantes auxiliaires telles que les ventilateurs et les systèmes de contrôle, elle est insuffisante à elle seule pour atteindre les températures nécessaires pour le processus d'oxydation.

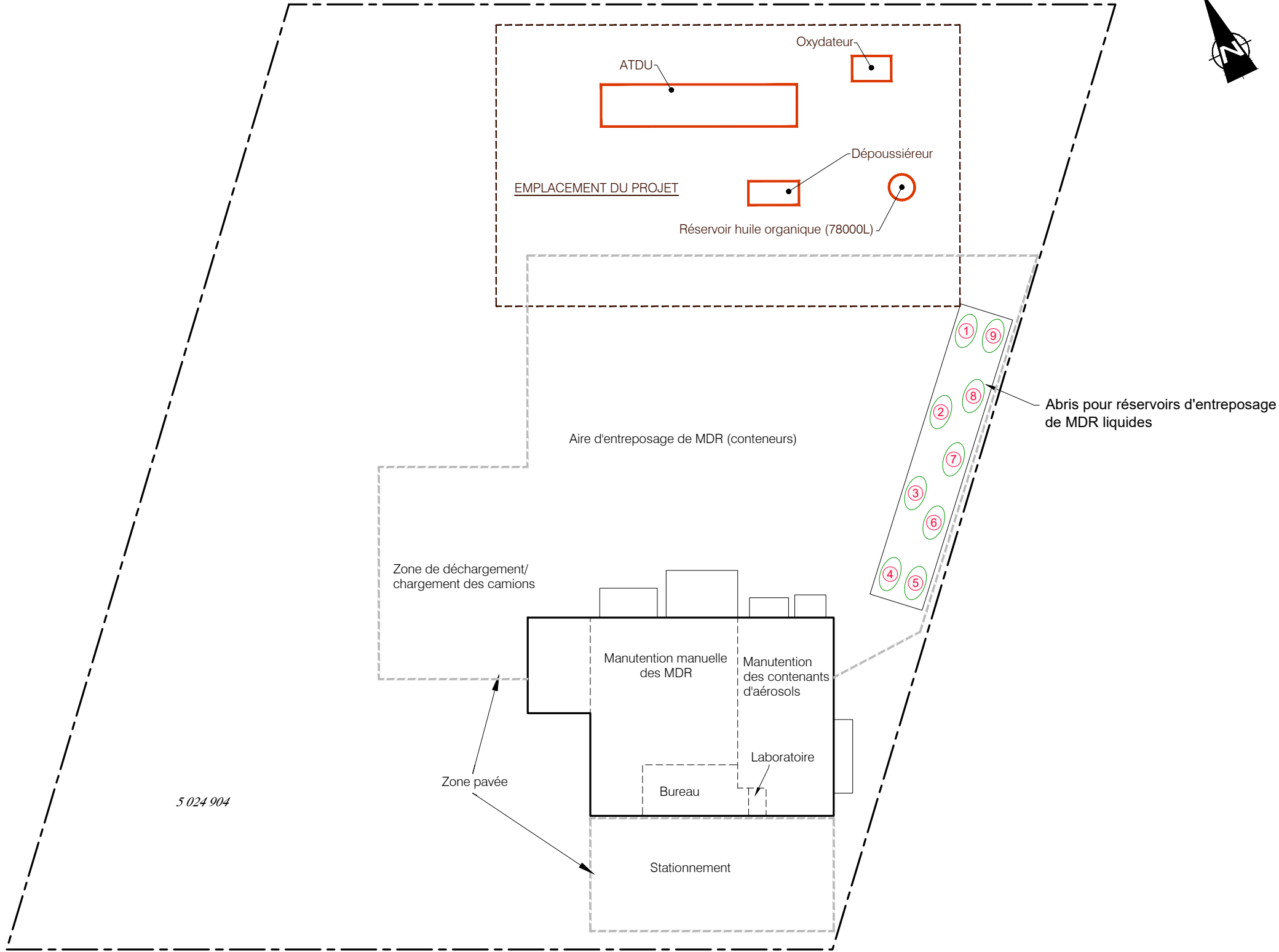
Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur (3211-22-017)

Réponses aux questions du BAPE DQ-13

Annexe 1 Figure

\\ca0119-pptfss01\projets_partages\167012256\z5_CAD\2024\167012256_MOD_2024-01.dwg PRINTED: Nov 28, 2024



Stantec Experts-conseils ltée
100, boulevard Alexis-Nihon, bureau 110
Saint-Laurent, Québec H4M 2N6
Tél: 514.739.0708
Fax: 514.739.8499
www.stantec.com

Note importante

Toutes les dimensions montrées sur cette figure sont approximatives et l'utilisateur est responsable de les vérifier. Stantec devrait être avisée de toute erreur ou omission dans les plus brefs délais.

Légende

--- Limite de propriété (approx.)



Élément du projet

①

Réservoir 22 000L

②

Réservoir 45 500L

③

Réservoir 45 500L

④

Réservoir 41 300L

⑤

Réservoir 22 000L

⑥

Réservoir 22 000L

⑦

Réservoir 22 000L

⑧

Réservoir 22 000L

⑨

Réservoir 22 000L



Client/Projet

TRIUMVIRATE ENVIRONMENTAL

MODÉLISATION DE LA DISPERSION
ATMOSPHÉRIQUE DE CONTAMINANTS
ET FUTURES

1223 MONTÉE DE LA POMME D'OR,
CONTRECOEUR, QC

Titre de la figure

LOCALISATION DES
ÉQUIPEMENTS DU PROJET

No. de projet

167012256

Dessiné par

J.C.

Approuvé par

R.M.

Date

2024-11-28

Figure

1

MONTÉE DE LA POMME D'OR